

VISITE

DANS QUELQUES

PRISONS DE FRANCE

en Mai & Juin 1836,

ET

Réflexions sur quelques Points

TENDANT A LA RÉFORME ET A L'AMÉLIORATION
DES PRISONS EN GÉNÉRAL.

SECONDE ÉDITION.



PARIS,

AB. CHERBULIEZ ET C^{ie}, LIBRAIRES,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68.

—
1837

VISITE

DANS QUELQUES

PRISONS DE FRANCE

DE L'IMPRIMERIE DE BUREAU

ALPHABET

1844

PRISONS DE FRANCE

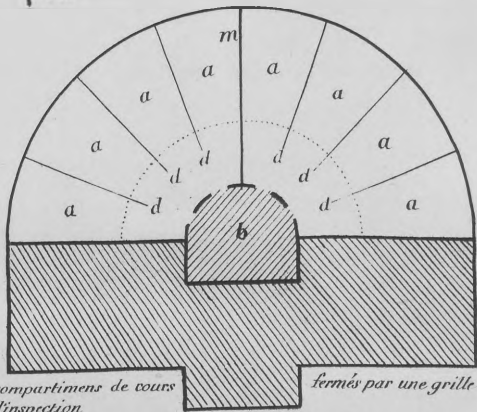
DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

F.15B21



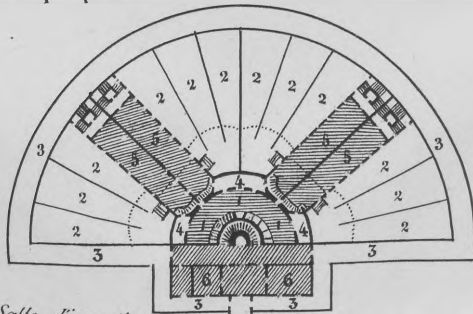
Plans de Prisons dans les cours desquelles
les détenus se promèneront seuls.

Ancienne prison réparée avec cours à compartimens de
300 pieds carrés contenant 50 détenus environ.



a.a.a. compartimens de cours
fermés par une grille du côté de
l'inspection
b. Salles d'inspection
m. mur de séparation de 15 pieds
d.d.d. murs idem de 11 pieds

Prison pénitentiaire construite d'après le système
panoptique avec cours à compartimens



N: 1. Salle d'inspection.
2. 2. compartimens de cours fermés par une grille du côté de
l'inspection.
3. 3. Chemin de ronde
4. 4. petites cours de service.
5. 5. Ateliers (aux étages supérieurs sont les cellules.) Tous les
points de 4 ateliers sont observés depuis la salle d'inspection
6. 6. bâtiment central.

Ce système de cours est particulièrement applicable aux prisons
pour les prévenus et pour les condamnés à de courtes peines.

VISITE

DANS QUELQUES

PRISONS DE FRANCE

en Mai & Juin 1836,

PAR **ADRIEN PICOT,**

ET

Réflexions sur quelques Points

TENDANT A LA RÉFORME ET A L'AMÉLIORATION
DES PRISONS EN GÉNÉRAL.



PARIS,

AB. CHERBULIEZ ET C^{ie}, LIBRAIRES,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, N° 68.

1837



VISITE

PRISONS DE FRANCE

par M. P. J. J. J.

PARIS

Éditions sur papier fort

TRAITÉ A LA RÉFORME ET À L'AMÉLIORATION

DES PRISONS EN GÉNÉRAL

PARIS

AB. CHERRILLIÈRE ET C^o LIBRAIRES

70, RUE SAINT-ANDRÉ, PRÈS LA VILLE, N^o 68

1837

En général, lorsqu'on voit les prisons de France, on est étonné de la manière dont elles sont tenues, et de la manière dont elles sont administrées. On est étonné de voir que dans une ville qui est si riche, on ne trouve pas de prisons qui soient plus mal tenues que dans une ville qui est si pauvre.

VISITE

DANS

QUELQUES PRISONS

DE FRANCE.

Dans un voyage au midi de la France, j'ai visité les prisons qui se trouvaient sur ma route; je l'ai fait le plus souvent seul; un compagnon de voyage s'est cependant joint quelquefois à moi : il a consigné ici quelques observations, et m'a aidé dans la rédaction des notes que j'avais prises.

En général, presque tous les établissemens publics qui s'offrent à la curiosité des étrangers, ont un caractère de gravité, et le voyageur qui arrive dans une ville, avec le désir d'en connaître les institutions, y est accueilli par des impressions sérieuses. Il visite les hôpitaux, les hospices pour les vieillards et les enfans, ces refuges contre la maladie, la misère, l'abandon, l'incapacité de l'âge avancé ou de l'enfance; tous les maux de la vie semblent réunis dans ces demeures où le désir d'acquérir des idées nouvelles et de pouvoir être utile le conduit cependant, en dépit des mélancoliques sentimens qu'il en rapporte. Mais de tous ces établissemens, le plus triste est une prison, celle surtout qui est restée inaccessible aux améliorations que le siècle présent a vues naître.

Des portes de fer en s'ouvrant dévoilent tout-à-coup aux regards une population séparée du monde, privée de ses joies et de ses intérêts, oisive et coupable. Des hommes dans la force de l'âge, sans occupations comme sans jouissances, se traînent dans des salles où règne un air vicié, dans des cours couvertes de l'ombre de hautes murailles, qui leur dérobent les douces impressions de la campagne comme les distractions de la rue. Souvent le bruit des fers se fait entendre. Les différentes culpabilités sont confondues. Un adolescent, novice encore dans sa triste carrière,

y reçoit les leçons du vieux coupable endurci dans le vice. Que serait-ce si l'on pénétrait dans ces cœurs découragés où règnent encore les passions violentes et où le plus faible rayon de piété et de repentir n'est pas encore descendu?

Au moment où la France se prépare à entrer dans la voie de l'amélioration de ses prisons, où un ministre qui a déjà donné des preuves de sa capacité entreprend une œuvre si vaste et qui pourrait effrayer, il est du devoir de celui qui a donné quelques momens à cette question, de présenter des observations, des notes sur un sujet qui, de temps à autre, est venu interrompre les plaisirs du voyage et qui a fait succéder des impressions graves aux faciles jouissances que donne l'observation des mœurs et de la nature dans un pays nouveau.

Pour améliorer les prisons, pour fonder le système pénitentiaire, il ne faut pas seulement des lois et des sommes votées au budget; sans doute la bonne volonté du Gouvernement est nécessaire, sans doute il faut de l'argent pour construire ou disposer les édifices d'après les plans impérieusement réclamés par le système: mais on a besoin encore de l'élan de la population à pousser à cet établissement, du concours de quelques citoyens qui se dévouent à seconder les efforts de l'Administration, et à faire ce qu'il est impossible au gouvernement d'obtenir avec de l'argent seulement. La

loi confie l'inspection des prisons aux préfets ou à d'autres magistrats, hommes à traitemens élevés et à nombreuses occupations, plus propres à diriger l'ensemble qu'à soigner les détails; il faut des visiteurs gratuits que leur conscience et un sentiment religieux amènent au milieu des coupables, gens infatigables dans leurs efforts, importuns dans leur zèle, qui poussent et talonnent les administrateurs dont la nature est de marcher méthodiquement et de craindre de se surcharger. C'est le zèle des particuliers qui a fondé le système pénitentiaire en Amérique.

De notables améliorations ont été déjà faites dans plusieurs prisons de France; mais on s'est borné le plus souvent à des améliorations toutes matérielles : la propreté y règne, la nourriture y est bonne, de grands soins sont donnés aux malades, on fait la guerre aux geôliers durs et avides, tels qu'on en voyait tant autrefois, qui spéculent sur les besoins et les vices de leurs subordonnés¹.

¹ Un administrateur des prisons m'a raconté qu'on venait de renvoyer un concierge qui avait gagné une fortune de 80,000 francs par la tactique suivante. Dès qu'un prisonnier d'une mise à lui donner des espérances se présentait, le porte-clefs avait ordre de le conduire dans la chambre la plus sale et la plus mal habitée : le malheureux, mécontent de la société dans laquelle il se trouvait placé, appelait, suppliait pour qu'on le changeât de logement ;

Sans doute il y a en France des visiteurs modestes des prisons qui ne demandent ni gloire ni récompenses, des prêtres pieux, des Sœurs de charité, quelques hommes qui se font gardiens dans les prisons, mus par un sentiment de profond dévouement; mais c'est le plus souvent pour soigner les malades, pour leur donner du linge blanc, c'est pour distribuer aux détenus de la soupe grasse : c'est beaucoup que de tels soins, mais ce n'est pas assez; il y a une humanité supérieure et mieux entendue.

Il faut du travail pour sauver les prisonniers des tourmens de l'oisiveté; il faut profiter du temps de la détention pour leur enseigner une vocation; il faut agir sur ces cœurs égarés, par les sentimens religieux; il faut, à leur sortie, assurer et diriger les pas de ces malades moraux, à peine convalescens, et qui vont se trouver ex-

impossible, M. le geôlier était absent : au bout de quelques minutes, nouvelles supplications; il demandait une chambre qu'il paierait à tout prix : même réponse : enfin, après bien des pourparlers, l'honnête geôlier se laissait toucher; il n'avait aucune chambre libre, mais il céderait la sienne. On comprend qu'il fallait largement récompenser un pareil dérangement. Le même concierge avait des espions qui lui faisaient connaître ceux de ses subordonnés qui possédaient de l'argent, et à 10 heures du soir ils étaient admis à l'honneur de faire la partie de leur gardien : on comprend pour qui se déclaraient les chances du jeu.

posés à toutes sortes de tentations ; il faut que la plus forte de toutes , celle du besoin , soit écartée. Que d'œuvres différentes ! que de soins ! que de peines pour amener la régénération d'un prisonnier et pour en assurer le succès !

Je vais maintenant passer en revue mes notes sur les prisons que j'ai visitées. Celle qui frappe le plus par le nombre des détenus , par leur triste situation et par les profonds souvenirs qu'on en rapporte , c'est le bagne de Toulon ; là les condamnés prennent le titre de *forçats*, tache indélébile et qui semble vouer pour toujours celui qui la porte à l'opprobre et au vice. Nulle part la célèbre inscription de l'*Enfer du Dante* ne serait mieux placée qu'à la porte de l'arsenal de Toulon. Dans cette singulière ville qu'on appelle le Bagne , où s'agitent et se mêlent les ouvriers de la marine , les détenus et les gardes , où l'on voit dans les bassins de constructions des bâtimens que l'on radoube et une longue suite de vaisseaux désarmés , où l'on entend le bruit des travaux de force , où la fumée du goudron s'élève dans les airs à côté des immenses magasins de la marine , on distingue bientôt les condamnés , au nombre de 2,600 , qui , repoussés de la société qu'ils menaçaient , semblent avoir perdu leurs qualités d'hommes et forment une classe à part. On les voit passer en bandes , conduits par un garde armé , se rendant au travail vêtus d'une veste et d'un bonnet rou-

ges , le pas lent , la contenance peinée , l'air stupide : étrangers à l'impression de la joie , comme aussi , à ce qu'il semble , à l'impression de la douleur , ils supportent sans rougir et en silence les regards de la curiosité ; ils ne se permettent pas un geste inconsidéré , pas une parole grossière ; ils courbent la tête sous le joug terrible qui les comprime : le sentiment semble éteint dans ces machines humaines. Le cheval bondit en quittant son fardeau , l'animal domestique obtient du maître le plus sévère une caresse , une parole amicale ; mais il n'y en a jamais pour le forçat dont on se défie , dont on attend toujours le mal ; il n'y a plus de joie pour lui. S'il conserve la faculté de penser , et l'on sait que quelques-uns d'entre eux ont de terribles pensées , il a appris à se concentrer en lui-même. Projets d'évasion , projets de vengeance , voilà ce qui le soutient dans son affreuse situation.

La gêne la plus forte pour les habitans de ce triste séjour , c'est d'être réunis deux à deux par une chaîne de quelques pieds , qui , en laissant la liberté à leurs mouvemens , les rend dépendans l'un de l'autre : union forcée , union terrible entre des gens aigris par le malheur : aussi n'est-il pas rare de voir des haines si violentes s'élever entre ces hommes qui ne se quittent jamais , qu'on est forcé de les séparer. Lorsque les forçats ont accompli la moitié de leur détention et qu'ils pré-

sentent ainsi des garanties contre la crainte d'évasion, ou lorsqu'ils ont donné des preuves de bonne conduite, ils obtiennent de porter seuls leurs fers.

Je m'arrêtai à considérer l'aspect d'une troupe de condamnés qui défilaient devant moi ; ces physionomies pour la plupart ne disaient rien. L'expression qui prédominait était l'insouciance, l'indifférence, la stupidité ; sur peu d'entre elles on voyait l'empreinte de la tristesse ; de temps à autre des figures ouvertes, honnêtes même et qui semblaient s'être trompées en venant au bagne.

Je suivis les forçats dans les salles où ils se retirent après le travail pour prendre leurs repas ; grâce à une sévère discipline, on peut circuler sans crainte au milieu d'eux : ils me montrèrent dans leurs écuelles de fer-blanc la soupe noire qu'on leur donne, ils se plaignaient des fèves avec lesquelles elle était faite : ils me dirent que ces fèves, restes des approvisionnements de vaisseaux après de longues courses, étaient attaquées par les vers. Il me semble, cependant, que l'opinion générale est que la nourriture des détenus est suffisante, et leur figure n'indique point qu'ils souffrent de la disette.

Je voulus entamer la conversation avec quelques-uns de ces hommes, qui m'inspiraient une si profonde pitié ; ma surprise fut grande en les entendant : leur physionomie s'anima ; peut-être

étaient-ils touchés de ce qu'on leur adressait la parole ; peut-être fus-je bien dirigé par le hasard, mais je ne rencontraï point des hommes grossiers. Le parler agréable de la France, les manières polies qu'on y remarque, même chez les gens du peuple, se retrouvèrent chez les forçats. « Il est impossible, me dit l'un, de comprendre ce que l'on souffre ici. Ah ! si on le savait, on ne s'y laisserait jamais conduire ; il faut absolument s'abrutir pour pouvoir résister. » Je me souviens d'un prisonnier qui paraissait absorbé par l'ouvrage auquel il travaillait ; il leva les yeux et me dit : « Il y a six mois que je ne suis sorti de cette salle. » Pressé par mes questions, il m'avoua qu'il avait fait cinq ou six tentatives d'évasion, toujours déjouées et punies. Le temps de sa première peine, qui n'était que de cinq ans, s'était aggravé jusqu'à dix-sept, par toutes les condamnations supplémentaires. Il paraissait peiné d'avoir à parler de cela, et il se remit à travailler pour tuer le temps si pesant pour lui.

A la nouvelle de l'évasion d'un détenu, un drapeau est déployé ; cette nouvelle se répand dans le port, dans la ville, dans la campagne, toute la population est en mouvement : une récompense est promise à celui qui ramènera le fugitif. Ces précautions sont d'une absolue nécessité ; mais ne doit-on penser qu'à la garde des prisonniers ? Il semble que les forçats soient une classe

à part, au-dessous de l'humanité, dont on désespère, et qu'on ne cherche point à ramener au bien. « Je voudrais bien qu'on expliquât pour-
» quoi le corps malade de l'homme est soigné,
» souvent guéri dans les hôpitaux, et pourquoi
» son cœur malade est avili, tué dans les pri-
» sons. » (Voyage d'une Ignorante, tom. I^{er}.)

En effet, on ne fait rien pour l'amélioration des détenus : pas une voix pour les éclairer, pour les aider à supporter le poids de leur misère, pour les élever au-dessus de cette atmosphère d'immoralité, pour les sortir de leur propre corruption et de celle dont ils sont entourés. Un prêtre affecté à l'hôpital du bagne dit la messe à ceux qui veulent l'entendre ; le nombre en est bien petit¹ ; je ne vois autour d'eux que des garde-chiourmes : où sont les Vincent-de-Paule, les Howard ? où sont les hommes pieux ? où sont les ecclésiastiques catholiques, les pasteurs réformés ? où est la Bible ? On laisse loin des condamnés les trésors de consolation et d'espérance que l'Évangile a apportés aux pécheurs et aux malheureux. Ah ! quelle belle vie que celle de l'homme qui, non avec de grands talens et de l'éloquence, mais seu-

¹ Je me trouvai dans une salle contenant de mauvais détenus ; plusieurs centaines y étaient réunis : je questionnai un gardien qui me dit qu'un seul d'entre eux profitait de la facilité qui lui était offerte d'assister au service religieux.

lement avec une volonté forte, beaucoup de dévouement et surtout beaucoup de piété, se consacrerait à lire et à expliquer la Bible à des gens qui en ont un si grand besoin ; qui se résignerait à beaucoup de mécomptes, beaucoup de railleries, beaucoup de découragemens, mais qui finirait par obtenir une noble récompense !

Deux faits qui, je crois, ne seront contestés par personne, résultent de tout ce que j'ai entendu sur les bagnes. Le premier, c'est que les condamnés en sortent plus corrompus qu'ils n'y sont entrés. On a sans doute le droit de priver de la liberté un homme qui en fait un mauvais usage, mais a-t-on celui de le plonger dans une atmosphère d'immoralité, et de le placer de force dans une école d'enseignement mutuel du vice ! Car qui pourrait refuser au bagne ce nom ? Tous ceux qui y entrent sont coupables : je ne me prévaudrai point des erreurs de la justice humaine, sûrement bien rares dans ce siècle ; mais tous ces coupables ne sont pas corrompus au même point ; il en est sans doute qui après une grande faute conservent de l'honnêteté dans le cœur ! Que de gens échappent au châtiment, tandis que d'autres sont punis de leur premier crime ! Que de considérations humaines peuvent influer sur la peine et la modifier ! Je félicite l'homme tenant un rang honorable dans la société, qui, à la fin de sa vie, en repassant ses souvenirs, n'y trouve aucun acte qui eût pu le

rendre justiciable des tribunaux, aucune tentation qui, sans d'heureuses circonstances et surtout sans la protection de Dieu, eût pu le mener là où il frémirait d'être arrivé.

Le coupable qui a succombé parce que ses principes moraux et religieux étaient plus faibles que chez un autre, ce coupable qui avait besoin de guide et d'appui, vous le précipitez dans un cloaque où le vice, dit-on, est admiré, où tout sentiment de repentance serait tourné en ridicule ; parce qu'il était déjà malade, vous le jetez dans le foyer de la contagion ; vous le condamnez non-seulement à la prison, mais à la corruption. Votre jugement s'étendrait-il pour lui au-delà de cette vie ?

Le second fait, qui est appuyé sur une foule d'exemples, c'est qu'il est difficile à un homme qui quitte le bagne, même avec le désir de se régénérer, de ne pas y rentrer ; c'est un axiome qui paraît généralement reçu : des forçats l'ont déclaré devant les tribunaux. Le condamné est renvoyé à l'expiration de sa peine dans sa commune ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi et qui aura été agréé de l'Autorité, sous la surveillance de la police, souvent sans moyens de subsistance, sans protection, sans direction : le plus souvent il est connu, montré au doigt ; tout le monde s'éloigne de lui ; les mères apprennent à leurs enfans à le fuir ; personne ne veut être son

camarade de travail ; sa famille, peut-être par un sentiment d'honneur mondain, le repousse ; comment gagnera-t-il sa vie ? Sa réputation est perdue pour toujours. Quelle immense tentation de mettre en usage les funestes talens qu'il a acquis, et de profiter de l'apprentissage que la société vient de lui donner !

Ces réflexions ont été faites souvent, mais on peut les répéter aussi long-temps qu'elles n'ont produit aucun changement. Faut-il ajouter que probablement ce serait une mesure pécuniairement avantageuse, que de s'occuper du sort des forçats libérés ? il y aurait souvent économie d'un nouveau séjour dans le bagne, économie de tous les frais qu'occasionne la répression des délits commis par eux.

Je n'ai pu donner ici sur le bagne que les premières impressions d'un voyageur : l'expression de sentimens qui ne sont pas émoussés par l'habitude de voir ces pauvres gens, peut avoir quelque utilité. Le tableau de leur malheur, de leur abandon, poursuit le voyageur ; il colore d'une teinte sombre le superbe port de Toulon. La nuit on se représente ces longues salles, où les condamnés vont s'entasser sur un lit de camp auquel ils sont fixés par des chaînes. Tous ces fantômes rouges vous apparaissent et éloignent le sommeil ; on pense aux idées qui les poursuivent dans les momens de silence et d'insomnie.

Il est bien des choses qu'on supporte parce qu'on les a toujours vues ainsi. C'est un motif dont on se contente pour prolonger des abus avoués par tout le monde. Le marquis de Dangeau dit dans ses Mémoires, dont Lemonthey a recueilli quelques fragmens : « Aujourd'hui le roi » a décidé d'ôter de dessus ses galères les condamnés, après qu'ils auront fait leur temps; auparavant on les y laissait toute leur vie. » Puis il passe à un autre sujet; point de commentaires; la moindre intrigue, une indisposition de la favorite lui ont pris bien plus de temps. Aujourd'hui, que de réflexions ce passage inspire sur la manière dont la justice s'exerçait alors! De même un jour on dira : Les condamnés étaient entassés dans les bagnes; on ne faisait rien pour leur régénération; ils se corrompaient mutuellement, et telle était leur dégradation en sortant des galères, que le plus grand nombre d'entre eux commettaient de nouveaux crimes qui les ramenaient dans les fers; on le savait, on le disait, et on ne s'occupait point à changer cet état de choses.

Chose étrange! dans l'intérieur du bagne de Toulon, qui n'est qu'une vaste prison, il y en a une seconde, celle de la marine; les détenus qui, pour la plupart, n'avaient commis que des fautes légères, fabriquaient des chapeaux de matelots. Ces prisonniers craindraient, à juste titre, d'être confondus avec les forçats, de sorte que c'est dans

la prison que se trouve l'élite de la population de ces lieux.

J'ai visité aussi à Toulon la prison de la ville, elle contient en moyenne cinquante détenus; le guichetier examina avec attention la permission qui me donnait accès auprès de lui. « Vous êtes, me dit-il, le premier étranger visiteur que nous voyons ici; » et il me donna, avec complaisance, tous les renseignemens que je désirais. Ici point de travail, mélange des prévenus et des condamnés dans les cours comme dans les chambres; enfin, et c'est là seulement que j'ai observé un aussi grave oubli, la prison de Toulon n'a point d'aumônier. Ainsi donc, en y enfermant le détenu, on le condamne à la privation de tout culte; on enlève à des coupables, à des enfans, des consolations et des instructions qui eussent été ailleurs à leur portée.

J'ai vu avec regret que cette maison est nouvellement construite; il est fâcheux qu'au moment où l'on va s'occuper en France d'établir le régime pénitentiaire, il y ait des prisons récemment bâties qui l'aient été d'après l'ancien système; au reste, je crois qu'il ne sera ni bien coûteux, ni bien difficile, à Toulon, de changer les chambres en cellules.

Lorsque j'entrai dans la prison du Palais-de-Justice, à Marseille, la cour était remplie d'une foule de prisonniers d'une expression menaçante;

mon ami, moins accoutumé que moi aux scènes que présente l'intérieur des prisons, en était visiblement affecté : sans s'habituer précisément à la vue d'une des misères humaines les plus pénibles, celle de la dégradation morale, on éprouve, au bout de quelque temps, moins d'étonnement et plus d'assurance dans de semblables visites. Cette cour offrait un aspect qui restera long-temps présent à mon esprit. Un grand nombre de Maures et de soldats au service d'Afrique venaient d'y être entassés : les figures remarquables des Maures, leur costume oriental, le grand bournout blanc qui les couvre produisaient un effet frappant ; un soleil ardent pénétrait au-dessus des hautes murailles, dardant ses rayons sur ces costumes nouveaux, sur ces uniformes, sur ces visages basanés où se peignaient de violentes passions.

Vingt à trente détenus forment la moyenne des habitans de la prison ; le nombre venait d'en être fort augmenté par l'arrivée du bâtiment qui amenait d'Alger en Europe des prévenus et des condamnés, triste cargaison, première importation que la colonie naissante envoie à la mère-patrie. Un vieux Bédouin, dont la figure annonçait l'irritation, portant une longue barbe noire mêlée de mèches blanches, m'adressa la parole dans sa langue. Un jeune interprète de son pays me dit qu'il demandait s'il y avait quelque justice à Marseille.

Cette prison m'a paru mal tenue : il y règne une oisiveté presque complète ; un seul détenu travaillait : et cependant, à quelques toises de là, les vaisseaux déposent sur le quai les productions du monde entier, ces matières premières dont il serait facile de donner quelques-unes à ouvrir aux détenus.

La maison des Présentines, quoique meilleure que celle dont je viens de parler, n'offre pas un aspect bien satisfaisant ; elle contient, outre des condamnés et des prévenus, quelques prisonniers qui auraient dû être dirigés sur les maisons centrales de Nîmes ou d'Embrun, et qui, en payant leur dépense, ont obtenu de rester à Marseille. Je vis là un jeune homme de vingt ans, d'une figure charmante, qui paraissait animé des sentimens les plus vrais de repentir, ne sachant à quoi s'occuper, et livré aux tourmens d'une imagination agitée : il restait dans son lit, quoiqu'il ne fût pas malade ; levé, me disait-il, il aurait voulu être couché ; couché, il désirait sortir : l'absence totale d'occupation active et morale était, sans qu'il s'en rendit compte, la plus forte épreuve pour lui.

Il est des momens de douleur que la Providence dispense aux hommes pour leur bien, parce qu'alors l'âme s'ouvre plus facilement aux grandes consolations, aux grandes idées qui devraient toujours nous animer. On a dit et on a répété que le

système pénitentiaire faisait des hypocrites. Sans doute, il y a des hommes qui, pour se procurer une existence moins rigoureuse, ou dans l'espoir d'abrégier leur détention, calculent leur manière d'être, et savent affecter les formes et le langage du repentir.

Mais n'appellez pas hypocrites ceux qui, lorsque tout les abandonne et qu'ils ne trouvent dans leur intérieur que désespoir, ouvrent avec confiance leur cœur à des voix amies dont ils ont un si pressant besoin; qui se repentent véritablement; qui veulent changer de conduite, et qui, plus tard peut-être, lorsque leur position se sera améliorée, oublieront momentanément ces leçons salutaires qu'ils recevaient avec tant de joie.

Et nous-mêmes, dans la vie ordinaire, n'avons-nous pas éprouvé cent fois ces momens de ferveur, dus au besoin que nous avons de la protection de notre véritable Ami? Avons-nous retrouvé ce zèle pour le bien, cette ardeur de foi, lorsque ce bon Père, exauçant nos prières, avait calmé les tourmens de notre âme?

Un prisonnier instruit, qu'une grave erreur de jeunesse avait amené aux Présentines, y avait organisé un travail sur la laine, qui donnait à un certain nombre de condamnés des gains honnêtes : ce n'était que l'effort d'un détenu, effort qu'on n'a point cherché à encourager : quelques prisonniers dépravés dilapidèrent cette laine; l'ou-

vrage fut interrompu et n'a malheureusement pas été repris. M. Lucas rapporte qu'en France la charité privée a fait quelques essais d'organisation de travail, mais que souvent il n'y a pas eu constance dans ces essais.

La maison centrale de Nîmes reçoit les condamnés de douze départemens voisins : ce sont des hommes convaincus de vol, de meurtre sans préméditation, etc., délits qui entraînent l'emprisonnement sans les fers. Une maison centrale est un bagne au second degré, qui offre à-peu-près les mêmes abus et les mêmes désordres. Je crois que lorsque l'on sera plus avancé dans la théorie des prisons, on renoncera à cette centralisation des criminels, qui peut être commode et économique pour le Gouvernement, mais qui doit rendre les régénérations plus difficiles; on détruira ces foyers de misère et de corruption, cette agglomération de vices. — Déjà l'Administration a fait une chose éminemment utile aux maisons centrales, en y introduisant le travail. Celle de Nîmes, qui était autrefois une citadelle, renferme 4200 hommes; elle présente l'aspect d'une vaste et bruyante manufacture. On me montra la boulangerie, où se confectionnent chaque jour 4300 rations de pain; la cuisine, la lingerie, les puits creusés dans le roc; les ateliers des faiseurs de bretelles, qui présentent une suite de cent métiers en activité; les souterrains obscurs et mal aérés où sont enfouis

450 cardeurs ; et l'infirmerie meublée en lits de fer. S'il y avait quelque chose à reprocher à une Administration qui a eu le grand mérite d'introduire le travail dans cette maison, c'est que la vie y est trop facile, sous de certains rapports, pour les détenus ; ce sont en effet des manufacturiers auxquels on épargne bien des soucis et bien des frais qui sont le partage des industriels en liberté ; ils reçoivent le cinquante-trois pour cent de la vente de leurs ouvrages, la moitié leur est remise dans la prison, l'autre moitié à leur sortie. Une cantine est établie dans la maison ; le tarif du prix des denrées est fixé par l'autorité, chaque homme ne peut obtenir qu'un demi-litre de vin à la fois ; mais les abus exceptionnels n'ont pu être complètement réprimés. A sept heures en été, et à cinq en hiver, les détenus montent au dortoir, où ils passent la nuit sans autres surveillans que deux de leurs camarades commis à ce soin ; ils demeurent ainsi abandonnés à eux-mêmes quelquefois quatorze heures.

Les communications entre les prisonniers sont aussi dangereuses pour leur corps que pour leur âme ; la mortalité dans les prisons centrales en France, qui renferment entre elles 46,000 personnes, est chaque année d'un sur 44. A la suite de la séparation complète, la santé des détenus, en Amérique, s'est améliorée d'une manière remarquable ; il n'y meurt par an qu'un

prisonnier sur 49. Avant la réforme des prisons, il mourait par an, dans celles de Philadelphie et de New-York, un individu sur 17. Le nombre des récidives dans les maisons centrales de France, qui est en moyenne de 39 pour cent, est une preuve des vices qui y existent encore.

Le directeur d'une des principales maisons centrales de France m'indiquait un moyen bien simple et bien facile de fournir un patronage aux libérés, à ceux au moins qui méritent de l'intérêt. Le condamné, disait-il, a, d'après la loi, sa résidence fixée d'avance ; si, quelque temps avant sa sortie, un commis du bureau l'annonçait au maire ou au curé du lieu qu'il doit habiter, en y joignant quelques détails sur sa conduite, sur sa profession et son désir de trouver une occupation, le libéré rencontrerait souvent des protecteurs, et souvent ce seraient des gens zélés ; bien des récidives pourraient être prévenues, la masse de réserve serait envoyée à l'autorité du lieu de sa future résidence, ou à celui qui aurait consenti à lui servir de protecteur. Cette correspondance coûterait peu de temps, des formules imprimées et disposées en colonnes, rendraient la tâche aussi facile pour l'Administration qu'elle serait utile pour les détenus. Cette mesure, ou tout au moins la première démarche qu'elle entraîne, doit partir de l'Administration ; car autour de plusieurs maisons centrales, il n'y a point ou presque

point de population qui puisse s'occuper du sort des libérés.

La prison particulière de la ville de Nîmes attire peu l'attention à côté de la grande prison; aussi n'y a-t-on point introduit le travail : les hommes étaient oisifs, des femmes jouaient aux cartes.

« Il serait facile, me disait le geôlier, de construire au-dessus du corps de bâtiment, qui n'a qu'un rez-de-chaussée, un bel atelier; peu de prisons présentent plus de facilité pour l'organisation du travail. » Ne serait-ce pas un argent bien employé, que celui que l'Autorité remettrait à un maître de quelque état facile à apprendre, à un vannier, à un faiseur de tapis ou d'autres ouvrages dont M. Lucas énumère un grand nombre, sous la condition qu'il s'astreignit à passer sa journée dans une prison? Pour 150 ou 200 francs par an, bien des ouvriers seraient heureux de faire le sacrifice de leurs journées, travaillant aussi en prison pour eux-mêmes, ne perdant point d'ailleurs leur liberté et rentrant chaque soir au milieu de leurs amis ou de leurs familles.

On m'a dit que dans cette prison la discipline était si mal observée, que les condamnés sortaient souvent ivres pour aller à la maison centrale subir leurs jugemens. On peut espérer qu'un changement de concierge, qui a eu lieu récemment, opérera à cet égard une amélioration.

A Montpellier, je visitai la maison centrale,

qui contient 420 femmes, dont 50 condamnées à vie. L'Administration a senti combien il était important de séparer complètement les maisons de détention pour les hommes de celles qui sont destinées aux femmes, et à Montpellier on a pu réaliser cette grande amélioration.

Je ne m'étendrai point sur cette maison, qui présentait l'aspect de l'ordre et de la bonne tenue. J'appris du directeur que la plupart des femmes détenues avaient été dès leur enfance orphelines. Ce fait me frappa; elles sont orphelines, leurs alentours, leurs protecteurs naturels ou la société ont négligé leur première jeunesse; pour un grand nombre, c'est l'inexpérience enfantine sans soutien qui les a entraînées au dernier degré de l'échelle sociale; elles sont dans une prison, et peut-être bien excusables d'y être.

La ville de Montpellier échappe en quelque sorte par ses lumières et par ses ressources à la centralisation qui ramène tout à Paris; il y a aussi du zèle religieux. Je n'ai pas compris que l'on n'ait pas imité dans cette ville l'établissement des Libérées de Lyon; je n'ai pas compris surtout que les membres des comités de patronage de Rouen, de Paris, de Strasbourg, n'aient pas encore d'imitateurs à Montpellier. Une seule personne zélée de cette ville, qui mettrait quelque persévérance à indiquer le bien qui pourrait se faire, réussirait sûrement bien vite à provoquer ce que le besoin

d'un côté et les lumières de l'autre s'accordent à réclamer.

La prison d'Avignon est placée dans l'ancien palais des Papes; cette longue ligne de constructions qui domine la ville, le Rhône et les riches campagnes du Comtat, porte encore l'empreinte du xiv^{me} siècle et en rappelle les souvenirs. La partie septentrionale est restée inhabitée; elle se dégrade peu à peu, et le vent du nord, qui a tant de force dans cette partie de la France, s'engouffre dans ces salles, dans ces passages souterrains où la tradition populaire a placé le siège du tribunal de l'Inquisition, dans cette tour de la glacière où des traces plus certaines et plus récentes rappellent les exécutions de l'affreux Jourdan Coupetête. La partie opposée du palais est d'une meilleure conservation; ces salles immenses, témoins du luxe des Pontifes contre lesquels Pétrarque et les auteurs contemporains s'élèvent avec tant de force, sont devenues des casernes, où les gais uniformes et les armes brillantes ont succédé aux longues robes des moines et aux simarres des prélats.

Il reste assez de place dans ce vaste édifice pour les prisonniers; les améliorations morales n'ont point encore pénétré parmi eux. Qu'on se représente ces salles encombrées de lits, remplies d'hommes oisifs, les yeux fixés sur la porte qui ne s'ouvre que pour introduire leur repas, ou leur amener

de nouveaux compagnons de captivité. Aucun gardien n'est auprès d'eux pour arrêter la triste influence des conversations grossières et corruptrices.

On me conduisit par une trappe dans une pièce basse, qu'un homme de 22 ans venait de quitter pour aller au bague; je vis le long du mur quelques mots qu'il avait écrits sur la peine de mort que le tribunal avait prononcée contre lui, et sur la grâce que le roi lui avait accordée, en la commuant en celle des travaux forcés à perpétuité. Le malheureux était entré à l'âge de douze ans dans ces prisons dont il ne devait plus sortir, s'étant rendu coupable d'un meurtre pendant sa captivité; on me raconta sur l'état de corruption et de dégradation morale dans lequel il était tombé, des détails qui me firent frémir. Peut-on s'en étonner, après l'éducation corruptrice qu'il avait dû recevoir?

Je crains de fatiguer par la répétition des mêmes détails, des mêmes scènes, des mêmes plaintes; je ne m'étendrai donc pas sur la maison d'arrondissement du Vigan, dont l'organisation est mauvaise et qui est restée inaccessible aux améliorations qui se sont opérées presque partout.

Je serai bref sur la prison de Valence; 63 détenus, dont 44 femmes, y étaient renfermés. Ils couchaient pour la plupart dans d'affreuses chambres mal aérées, sur des lits de planches, comme les galériens. Un enfant dans la cour des hommes

et une jeune fille dans celle des femmes, avaient, me disait-on, été amenés en prison, simplement parce qu'étrangers à Valence, on les y avait trouvés sans papiers; et ces deux malheureux puisaient, à l'âge des impressions vives, à celui où les habitudes se forment pour la vie, au milieu de la société la plus démoralisante, les germes de corruption qui, plus tard, les conduiront peut-être de prisons en prisons. La jeune fille en particulier, d'un air inquiet, demandait de l'occupation, elle connaissait une profession et personne ne lui donnait les moyens de l'exercer.

Ce que je n'ai jamais vu ailleurs, les femmes traversaient une cour où les hommes se promenaient, sans que l'on sentit les graves inconvéniens qui en pourraient résulter. Le Comité d'Administration, m'a-t-on dit, ne se rassemble que très-rarement.

Le Patronage des libérés n'est connu que de quelques personnes. Une circonstance heureuse, qui semble une garantie de l'amélioration du sort futur des détenus de Valence, c'est que M. Bérenger, connu par son travail sur le système pénitentiaire, est député de la Drôme. Un homme zélé, M. Meynadier, pasteur protestant de Valence, a adressé à la Chambre des Pairs, dans la session de 1836, et à celle des Députés tout récemment, une pétition tendant à provoquer l'établissement du système pénitentiaire en France. Il ne s'est pas

borné à cette pétition, il a publié à Valence même un Exposé concis et clair de l'histoire de la réforme, de ses succès et des moyens de l'opérer.

M. Bérenger a lu l'année dernière à l'Académie des Sciences morales et politiques, un mémoire sur le système pénitentiaire. Dans ce mémoire, tout se trouve réuni, la théorie et la pratique. M. Bérenger n'est pas seulement un savant et un écrivain distingué, il est encore jurisconsulte, législateur, homme politique; il ne se borne pas à exposer des principes, il y joint des vues sages sur les difficultés d'exécution, ayant égard à la situation particulière de la France qu'il connaît bien. Après un rapide résumé historique, il prend le prévenu dès son entrée en prison, il le suit dans sa condamnation, son transfert au lieu où le jugement doit s'exécuter, et enfin à sa libération, n'omettant aucun des dangers et des écueils dont une semblable carrière est semée. La marche de l'auteur est aussi méthodique et rigoureuse que sa manière d'écrire est rapide et élégante. Avec de tels hommes, que d'espérances de réussir la France ne possède-t-elle pas! Déjà le Gouvernement a fait droit à un vœu de M. Bérenger, en changeant le mode de transfert des condamnés aux fers, connu sous le nom de *Chaîne des Forçats*. Le Ministre a été ému sans doute par le tableau si vrai et si frappant que fait l'écrivain du passage de la Chaîne, du spectacle donné aux populations ac-

courues pour voir passer les condamnés qui, loin de revêtir l'extérieur de la douleur et du repentir, affectent tous les dehors d'une joie féroce et d'une profonde insouciance pour la condamnation qu'ils n'ont pu éviter, donnant ainsi le long de leur route des leçons d'immoralité, et apprenant aux habitans des campagnes pressés sur leur passage que les arrêts de la justice ne sont pas si terribles qu'ils le paraissent. — Avec une logique si serrée, on sait gré à l'auteur de trouver de la place pour soutenir ses principes par des détails qui parlent au sentiment.

« Lorsque le même bâtiment, dit-il, reçoit
 » les deux sexes, quoique toute communication
 » soit absolument interdite entre eux, et que d'é-
 » paisse et hautes murailles les séparent, il
 » suffit de la pensée qu'il existe à côté de soi des
 » êtres d'une organisation différente et qui su-
 » bissent le sort commun, pour enflammer l'ima-
 » gination déjà si active des détenus et pour les
 » porter aux plus grands désordres. Personne n'a
 » oublié le trouble jeté dans l'âme pourtant si
 » pure de Silvio-Pellico, lorsqu'il apprit qu'une
 » femme prisonnière comme lui, et que cepen-
 » dant il ne pouvait ni voir ni entendre, habitait
 » un cachot voisin du sien; si tant de vertu n'a
 » pu l'en défendre, que sera-ce d'hommes accou-
 » tumés à ne soumettre à aucun frein les énergi-
 » ques passions qui les tourmentent ? »

Le système pénitentiaire n'est pas encore populaire en France; avec des écrits semblables il le deviendrait bientôt. Il est à regretter que le Mémoire de M. Bérenger, imprimé dans la collection des rapports de l'Académie des sciences morales, ne soit pas à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Si la nation, trop préoccupée de son bien-être matériel, ou détournée par sa prospérité même, par l'état florissant du commerce et de l'industrie, n'a pas pris encore une part active à la création d'établissémens philanthropiques, on trouve des hommes marquans qui s'en occupent avec zèle, et qui ne manqueront pas d'imitateurs.

Le premier volume d'un ouvrage de M. Moreau Christophe, sous-préfet, ancien inspecteur général des prisons de la Seine, sur l'état actuel des prisons en France, vient de paraître. L'expérience de cet administrateur lui a permis de publier de précieux renseignemens; il l'a fait, guidé par le sentiment du bien, et d'une manière précise et intéressante; il signale les réformes opérées, il déplore bien des abus. Les prévenus, que devrait protéger la présomption légale de leur innocence, au lieu d'être interrogés dans une pièce spéciale de leur prison ou près de leur prison, ou bien au lieu d'être menés chez le Juge-d'Instruction dans une voiture couverte, sont conduits au travers des rues et sont ainsi soumis à une espèce d'ex-

position. Il cite les paroles d'un ancien détenu.

« Quoi, vous jugez infamant le supplice de
 » l'exposition, et de prime abord vous l'infligez à
 » des sujets que la loi peut absoudre? car en dé-
 » finitive qu'est-ce que l'exposition au carcan?
 » La chance d'être publiquement vu et remarqué
 » sous le poids d'un anathème légal. Or pensez-
 » vous que cette chance et cette flétrissure soient
 » moindres dans une place que dans une autre? »

Il se plaint de la différence des règles qui régissent les diverses prisons; les plus grandes disparates existent à cet égard. Une loi semblable à celle que vient d'adopter l'Angleterre devrait rendre uniforme la marche qui serait suivie dans toutes les prisons de France.

« La plupart des départemens manquent de ré-
 » glemens spéciaux pour leurs prisons; l'ensem-
 » ble des mesures arrêtées dans tel département
 » ne présente ni uniformité, ni souvent même
 » analogie avec l'ensemble de celles adoptées dans
 » un autre. Ici, le prisonnier n'a pour lit que
 » quelques brins de paille usée, jetés dans quel-
 » que coin obscur ou protégés par quelques pier-
 » res mobiles rangées à l'entour sur la terre ou
 » sur le carreau. Du reste, ni drap pour l'enve-
 » lopper, ni couverture pour le réchauffer, ni
 » vitres aux fenêtres pour le garantir de la pluie
 » ou du froid.

» Là, au contraire, il repose mollement sur la

» paille et le matelas piqué d'un lit de bois ou
 » de fer, que recouvrent des draps de ménage,
 » un traversin de plumes et deux couvertures au
 » besoin, etc., etc.

» Ici, le prisonnier ne reçoit, pour nourriture
 » de toute la journée, qu'un seul morceau de pain
 » âcre et noir, qu'une seule ration de soupe fade
 » et froide qu'un chien affamé ne mangerait pas.
 » Là, au contraire, deux pains de pur fro-
 » ment, etc. »

Autre abus. « C'est le concierge ou geôlier qui
 » exploite à son profit la cantine ou la pistole;
 » malheur au détenu sobre qui se contente de la
 » pitance de la maison! malheur à celui qui a de
 » l'argent! »

M. Moreau Christophe donne le règlement de la prison d'arrondissement de Nogent-le-Rotrou; elle contient les prévenus, les condamnés à moins d'un an, les prisonniers de passage, etc., etc. Ce règlement a été arrêté à la fin de 1835.

J'y remarque les sages dispositions suivantes relatives au travail :

« Des ateliers de travail seront organisés dans
 » la prison, de manière à ne laisser aucun dé-
 » tenu oisif.

» Tout condamné qui se refusera au travail
 » admis dans la prison, sera mis en punition au
 » pain et à l'eau. »

Je ne sais si dans tous les lieux où existent des

maisons d'arrêt, de justice, de correction, de détention ou de police, les Commissions de prisons, instituées par l'arrêté du 9 avril 1819, ont été formées; pendant mon voyage j'ai vu les membres de plusieurs d'entre elles; quelques-unes s'assemblaient bien rarement, et faisaient bien peu de chose. M. Moreau Christophe se plaint de ce que ces Commissions n'ont pas une ligne assez bien tracée par l'autorité, de ce que « il y a partout » confusion, et, dans tous les cas, doute d'attributions qui nuit essentiellement au service¹. »

¹ D'après l'arrêté du 9 avril 1819, il doit y avoir dans chacune des villes de France où se trouvent une ou plusieurs prisons, maisons d'arrêt ou de détention, *une commission composée de 3 à 7 membres*. Cette commission, présidée dans les chefs-lieux de département par le préfet et dans les chefs-lieux d'arrondissement par le sous-préfet, a pour membres des hommes qui remplissent leurs fonctions gratuitement et en grande partie dans un but charitable; elle réunit aussi comme membres supplémentaires le premier président et le procureur-général, dans les villes où siège une cour royale; et dans les autres villes, le président du tribunal de première instance et le procureur du roi. Les commissions formées en vertu de cet arrêté sont chargées de la surveillance intérieure des prisons en tout ce qui concerne la salubrité, la discipline, le travail, l'instruction religieuse et la réforme morale des détenus; elles sont chargées aussi de faire des marchés de fournitures, de dresser l'état des détenus qu'elles recommandent à la clémence du roi; elles doivent transmettre au préfet les renseignemens et documens relatifs

J'ai rencontré dans une population absorbée par les travaux mécaniques, au milieu de la fumée des forges, des hauts fourneaux et des machines, un homme animé du désir de l'amélioration du sort des prisonniers. C'est à Saint-Etienne, cette ville où de grands succès industriels absorbent tellement les habitans, qu'ils négligent les délassemens de la société ainsi que ceux des arts, et que le temps leur manque pour des occupations d'un intérêt général. La rencontre d'un ami désintéressé de l'humanité malheureuse m'a fait une impression d'autant plus agréable. Un magistrat de cette ville, en parcourant la France, avait été frappé du triste état des prisons; après avoir, par tous les moyens qui étaient à sa portée, cherché à préparer leur amélioration, dès qu'il a eu le pouvoir en main, il s'est mis à l'œuvre et il a réussi, quoique les imperfections du local de la prison ne pussent lui laisser espérer qu'un résultat imparfait. Un concierge, lent à se prêter à la réforme de la maison, a été remplacé; soixante détenus, soit prévenus, soit condamnés, travaillaient lors de ma visite; le geôlier même, qui recevait une petite part du prix du travail, y trouvait son avantage. Le polissage des canons de fusil a occupé les détenus

au régime et à l'état de chaque prison, ainsi que leurs vues, propositions et demandes sur les améliorations dont cet état serait susceptible: ces renseignemens doivent être transmis par le préfet au ministre de l'intérieur.

pendant plusieurs années ; aujourd'hui, la fabrication des bretelles et d'autres petites industries animent l'aspect toujours triste des prisons.

Ce magistrat me disait que des tentatives répétées l'ont convaincu qu'on ne pourra jamais fonder dans une maison de dépôt un système durable de travail, que par l'intervention de l'autorité départementale¹. Il faut qu'il y ait une règle bien posée, et des inspecteurs zélés pour pousser sans cesse les geôliers, qui finissent par se relâcher s'ils ne sont constamment suivis et soutenus.

J'arrivai à Vienne à neuf heures du soir ; je pus cependant voir la prison, et le concierge me donna tous les renseignemens que je désirais. Le travail existait dans la maison ; un comité d'hommes et de femmes visitait les prisonniers, leur donnait des soins moraux ; il avait même entrepris la belle tâche de les surveiller après leur libération. Pourquoi l'autorité départementale vient-elle de faire construire dans cette ville une prison distribuée selon l'ancien système ?

Un habitant de Lyon, d'un noble caractère, possesseur d'une grande fortune dont il fait le plus bel usage, fonda en 1822, sur la hauteur de Fourvières, une maison de refuge connue sous le nom de

¹ Un des ouvrages qu'il est le plus facile d'introduire dans une prison, c'est la confection des nattes de paille ; genre d'ouvrage dont le débit est toujours assuré.

La Solitude. L'édifice est placé dans une belle situation ; il est entouré d'un jardin clos de murs. La direction de la maison fut confiée à des Sœurs de la Charité, qui y réunirent des femmes sortant des prisons de Lyon, ou même d'autres prisons de France, pour les ramener à des sentimens de repentir et de piété. Ces femmes, fatiguées de leurs désordres, réclament elles-mêmes la faveur d'entrer dans cet établissement, et s'engagent à y rester le nombre d'années jugé nécessaire pour amener et consolider leur régénération. Leur existence y est essentiellement calme et laborieuse ; on leur fait de bonnes lectures pendant le travail et les repas, on leur enseigne un métier, on leur permet quelques distractions, et on en ramène les deux tiers environ à une vie régulière. En sortant de la maison, elles deviennent ouvrières en soie, lingères, quelques-unes même domestiques ; elles prouvent en général, par leur conduite, que les frais que l'on a faits pour elles n'ont pas été inutiles. Une petite succursale de cet établissement, placée dans Lyon même, renferme une dizaine de jeunes filles qui subissent, hors des prisons, la peine qu'elles ont encourue.

Un Comité de patronage vient de s'établir à Lyon ; son but est de donner un apprentissage aux jeunes libérés, ou d'assurer de quelque autre manière les premiers pas qu'ils font en retrouvant la liberté. Auparavant ils étaient abandonnés à la

porte de la prison à tous les écueils qui les attendaient dans le monde ; souvent ils retrouvaient d'anciens camarades qui avaient calculé le moment de leur libération, et, peu d'heures après leur sortie, ils avaient dépensé dans la débauche le pécule que l'Administration avait mis en réserve pour eux.

Paris, Rouen, Strasbourg, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Prusse, la Belgique, quelques Cantons de la Suisse, ont des établissemens de ce genre. Avant l'institution du comité de Paris, sur 400 jeunes libérés les récidives étaient de 60 à 70; elles sont descendues depuis à 19 pour cent. C'est pour une pareille institution que l'Administration seule devient impuissante et qu'elle a un besoin absolu de l'assistance de citoyens dévoués. Il faut non-seulement trouver des personnes bien-faisantes qui, par des soins continus, assurent d'avance l'existence et la vocation des prisonniers à leur sortie : mais il faut encore des personnes également dévouées au bien, pour recevoir dans leur intérieur des individus qui ont si peu de titres à y être admis ; pour accepter cette charge, il faut, on le sent, un degré de bienfaisance peu ordinaire, et des motifs supérieurs à ceux qui dirigent communément les hommes. Qu'est-ce que demande d'abord le maître auquel on offre un domestique ou un ouvrier ? des témoignages qui attestent la probité, la régularité de la vie de celui qu'on lui présente ;

avant tout il veut un subordonné docile, sur lequel il puisse se reposer avec confiance. Je vous amène, pour être admis dans votre famille, dit au contraire le membre du comité, un homme qui a été condamné par la justice, qui a habité les prisons, que la société réprouve ; je crois à son repentir, mais l'expérience seule que vous allez en faire en prouvera la sincérité : dans son propre bien, soyez toujours en défiance ; c'est moins un aide que je vous donne, qu'une surveillance et un soin de plus. Et cependant des gens qui calculent si mal pour leur sécurité et leurs intérêts, se trouvent dans les rangs obscurs de la société.

La prison de Perrache, à Lyon, se ressent de l'influence de l'habile administrateur qui a rempli, quoique pendant bien peu de temps, la place de préfet du Rhône qu'il a quittée pour mettre à exécution, dans un poste plus élevé, ses vues bien-faisantes. Cette maison est une des mieux organisées de France ; elle présente l'aspect animé d'une manufacture ; 260 détenus y étaient renfermés, lors de ma visite, parmi lesquels 90 enfans. On a fait, pour ces enfans, tout ce que le zèle le plus charitable et le plus éclairé peut inspirer ; ils sont séparés des autres détenus, et n'ont aucun rapport avec eux. Un aumônier et des maîtres, chargés de leur éducation, leur inspirent des idées religieuses et morales. J'ai remarqué un jeune homme, qu'un sentiment de pitié avait amené et

retenait dans la prison pour remplir les fonctions d'instituteur ; il s'en acquittait avec beaucoup de dévouement et d'intelligence ; il avait séparé ses élèves en trois classes , suivant leurs dispositions , et faisait observer parmi eux l'ordre et une parfaite discipline : je me croyais dans une maison d'éducation destinée à des enfans indigens. On donne à ces jeunes détenus un état choisi d'après leur goût et leur aptitude ; ils deviennent quelquefois d'habiles ouvriers. On me dit qu'il y avait manque de surveillance pour les détenus adultes , qu'ils pouvaient se corrompre les uns les autres. Il faudrait un plus grand nombre d'employés. Lorsque je parle d'une maison où , comparativement à ce que j'ai vu pendant deux mois , tant de progrès ont été faits , je suis embarrassé de dire que le silence et la réclusion solitaire dans une cellule la nuit , sont encore de nouveaux progrès que je désire sincèrement pour le bien moral et physique des détenus de Perrache.

C'est la présence des enfans qui produit dans une prison les impressions les plus pénibles ; tous les sentimens sont blessés à la vue de cette captivité précoce , si contraire aux idées de justice , d'humanité , de convenance. Il y a de grands abus à redresser en France dans la manière dont les délits de la jeunesse sont punis , et dans les moyens de correction des enfans au-dessous de 16 ans. L'insouciance avec laquelle ils sont quelquefois jetés

dans les prisons parmi les grands criminels , révolte. Quelques-uns ont commis des fautes , d'autres ont été arrêtés parce qu'ils mendiaient ; parce qu'ils étaient errans , sans soutien , on les retient en prison s'ils ne sont réclamés par des protecteurs ou des parens ; c'est donc le hasard , ce sont les fautes ou le malheur de leur famille qui décident de leur sort futur. Tous ne sont pas , il s'en faut bien , traités avec les soins qu'on leur donne à Perrache ; dans la même ville , j'en vis à la prison dite de Roanne , qui étaient négligés et laissés sous la garde d'un détenu , et cependant quel que soit le motif de leur détention , des êtres qui n'ont pas atteint à beaucoup près leur plein développement moral et physique , ne sont-ils pas dans tous les cas déplacés dans une prison ordinaire ? Est-ce le lieu qu'il faut à leur santé , à leur esprit , à leur cœur ? Lorsque les jeunes détenus de Roanne ne sont pas envoyés à Perrache , ils ne jouissent pas des bienfaits du Patronage. — En France la loi défend qu'un condamné au-dessous de 16 ans soit confondu avec les autres criminels ; elle autorise les tribunaux à déclarer que les coupables au-dessous de cet âge ont agi sans discernement , et à les renvoyer à leur famille , comme elle autorise aussi à retenir dans une maison de correction ceux qui ont été absous , lorsqu'il n'y a pas des garanties suffisantes qu'à leur sortie ils reçoivent l'éducation convenable. Mais la loi qui ordonne l'isolement

des enfans peut rarement être exécutée, parce qu'on manque des locaux convenables, et les juges se trouvent dans un grand embarras. Condamneront-ils un enfant coupable à une prison qui le rendrait plus vicieux encore ? Le laisseront-ils continuer sans punition une vie si mal commencée ? le rendront-ils à des parens négligens ?

De tous les établissemens pénitentiaires de l'Amérique du nord, les plus remarquables sont les maisons de refuge, où les jeunes gens des deux sexes au-dessous de 20 ans, frappés d'une condamnation, et ceux qui y sont conduits par mesure de précaution, sont retenus et élevés. MM. de Beaumont et de Tocqueville entrent dans de grands détails sur l'administration de ces maisons, qui n'existent encore que dans quelques grandes villes. Ce n'est point le gouvernement qui les a fondées, mais la bienfaisance particulière, au moyen de nombreuses souscriptions : une société continue à en faire tous les frais, à l'exception d'une faible somme qu'elle reçoit de l'État. Ces établissemens ont obtenu la sanction de l'autorité. Tous les enfans qui y sont enfermés le sont légalement : mais le Gouvernement, convaincu qu'on ne peut les remettre en des mains plus sûres qu'en celles qui ont fondé l'établissement, en laisse complètement la direction aux chefs de la maison. Les magistrats y envoient les enfans sans déterminer la durée de la détention ; c'est aux directeurs

de la maison à la fixer d'après l'expérience qu'ils feront du caractère particulier de chaque détenu et du temps jugé nécessaire à sa régénération. A sa sortie, le jeune libéré est surveillé par un inspecteur, qui peut même le faire rentrer en prison de sa propre autorité, s'il abuse de la liberté.

La maison de refuge tient le milieu entre un collège et une prison ; là non-seulement les principes religieux et moraux sont inculqués à l'élève, et tous les moyens mis en œuvre pour combattre la funeste influence à laquelle il a cédé : mais son temps est partagé entre l'éducation élémentaire qui lui est accordée et les travaux manuels de la profession qu'il acquiert comme sauve-garde en rentrant dans la société.

A Lyon, une réunion de personnes bienfaisantes a acquis, pour la somme de 120,000 francs, la propriété de Mondutagny, à peu de distance de la ville, dans le but d'y recevoir et d'y élever les orphelins vagabonds, les enfans délaissés de leurs parens, enfin les jeunes libérés de prisons qui désireraient revenir à une vie honorable. Mais un plan d'une haute portée, et qui indique chez les fondateurs une grande sagesse, c'est le projet de réunir à Mondutagny des jeunes gens honorables, qui s'engageront à consacrer leur vie au service des prisons d'une manière ou d'une autre. On formera ainsi des instituteurs, des directeurs, des employés

pour toutes les prisons de France ; avec l'esprit de piété et de désintéressement qui amène ces jeunes néophytes dans une carrière toute de dévouement, aucune place ne leur paraîtra au-dessous de leur zèle, et bientôt ils élèveront le poste le plus humble au rang le plus honorable dans la société. On comprend quel bien peut résulter de cette école normale d'employés, qui porteront partout le zèle et la piété dont ils sont animés et les répandront autour d'eux ; c'est couper le grand mal dans sa racine, c'est prévenir le retour d'abus dont on a si souvent et si long-temps gémi.

La visite que je fis à Oullins au respectable président de la société de Patronage, qui s'occupe avec activité de l'établissement de Mondutagny, et qui me communiqua ces détails, m'a laissé bien des souvenirs. J'allais terminer mon voyage et je sentais les impressions les plus douces. Je ne m'attendais pas à trouver dans la même ville autant de sages institutions que j'avais appris à en connaître à Lyon.

En terminant, j'ajouterai un mot sur le système pénitentiaire, qui heureusement commence à être généralement connu des gens éclairés, système qui présente, outre l'avantage d'une intimidation salutaire, deux beaux résultats.

1° Il est incontestable que le régime pénitentiaire bien observé empêche complètement la so-

pravation mutuelle ; tandis qu'il est prouvé aujourd'hui que presque tous les détenus se corrompent dans les prisons.

2° Quoiqu'on puisse accuser d'une imagination trop vive ceux qui prétendent que ce système régénère toujours, il est sûr qu'il peut produire beaucoup de bien.

Depuis quelques années, les publications sur la réforme des prisons ont été fréquentes ; MM. de Beaumont et de Tocqueville, en faisant, en Amérique, une des premières enquêtes destinées à étudier le système pénitentiaire, ont rendu un grand service à l'humanité.

M. Ch. Lucas, ce promoteur zélé de la réforme des prisons, vient de publier un nouveau volume sur ce sujet. Les principes de sa théorie de l'emprisonnement se répandront en Europe. Je désire voir opérer partout presque toutes les améliorations proposées par ce publiciste distingué. Cependant je regrette pour le bien qu'il appelle de ses vœux et de ses efforts que, sur un très-petit nombre de points, et en particulier sur celui des cours, il ait penché pour une douceur que je crois trop grande. Le système pénitentiaire est nouveau en France, et les rigueurs dont il semble accompagné effraient ceux que l'expérience n'a pas encore éclairés, ceux qui n'ont pas compris que la sévérité bien entendue d'une discipline pénitentiaire est un bien, moins encore pour la so-

ciété qui cherche à réprimer, que pour le détenu lui-même. M. Lucas a peut-être prévu cette disposition de l'opinion publique, et tout en désirant la réforme complète, il a dû proposer la réforme partielle afin d'obtenir les premiers essais.

Le point qui embarrasse le plus les promoteurs du système pénitentiaire, c'est l'usage des cours.

Si pendant vingt-deux heures on fait suivre aux détenus, dans les prisons d'arrondissement et de département, un régime salubre de silence et de séparation, je regretterais qu'on permit à certaines classes de prévenus et de condamnés la promenade en commun; et ce qui est encore plus fâcheux, la conversation commune. Les bornes que je me suis imposées ne me permettent d'indiquer que par quelques mots les graves inconvénients de ce système de tolérance. Il détruit en grande partie le bien moral, produit chez les détenus par la solitude, l'absence de distractions et la méditation. Les conversations ne peuvent guère être que mauvaises; l'intimidation est moindre; les prisonniers font plus intime connaissance entre eux, ce qui ne peut avoir que de très-fâcheux résultats après la libération; enfin, il sera fort difficile de faire une bonne classification entre les prisonniers condamnés ou prévenus qui devront se promener solitairement, et ceux qui devront avoir la permission des conversations communes.

Le régime de séparation complète peut pa-

NÇOIS.

E.

NÇOIS.

E.

NÇOIS.

E.

raître bien sévère pour des prévenus peut-être innocens; mais on doit considérer qu'à juste titre ils doivent être traités d'ailleurs avec beaucoup de soins, qu'ils doivent avoir cellules confortables, visites fréquemment autorisées, s'ils le désirent, de leurs parens et amis, travail, lecture, repos, selon leur libre volonté. Si le prévenu est coupable, il est incontestablement avantageux de le priver de la libre communication avec ses co-détenus; s'il est innocent, est-ce un malheur pour lui d'être privé du contact de malfaiteurs et d'hommes corrompus? En Angleterre, où l'établissement du système cellulaire dans tout le royaume a été voté en 1835, toute communication verbale entre les prisonniers est interdite avant et après le jugement. (Instruction de lord John Russell aux Shérifs d'Angleterre, octobre 1835.)

En Amérique, on a senti que la récréation commune dans les cours détruisait en grande partie les bienfaits de la réclusion solitaire, lorsqu'il y avait faculté de conversations entre les détenus; et que, même sans cette dernière faculté, cette réunion avait des inconvénients. L'état de santé des détenus, qui est très-bon dans ces pénitenciers, quoique sans cours¹, ainsi que je l'ai dit plus haut, a confirmé les États américains dans la convenance de cette mesure. Maintenant, re-

¹ V. de Beaumont et de Tocqueville.

noncera-t-on ailleurs aux cours, comme on l'a fait aux Etats-Unis ? C'est bien douteux. Il est un moyen simple d'atteindre un point jugé si nécessaire aux Etats-Unis, comme partout ailleurs, où l'on s'occupe de réforme de prison, moyen applicable surtout aux prisons départementales, moyen qui permet l'usage des cours, tout en parant aux inconvéniens qu'elles présentent ; il consiste à les diviser en compartimens, par des murailles assez élevées pour qu'il ne puisse y avoir aucune communication entre les détenus. Un seul d'entre eux sera renfermé dans chacun de ces compartimens, pendant une demi-heure environ, tous les jours.

Les prisons d'arrondissement ou de département ne contiennent pas en moyenne plus de 50 détenus.

Dans l'état actuel, l'espace généralement donné aux cours permettrait de pratiquer sept à huit séparations, qui laisseraient à chaque prisonnier un espace de 15 pieds sur 20 (300 pieds carrés). Or, cet espace suffit pour que le détenu puisse prendre l'air d'une manière utile à sa santé. Sûrement, il n'éprouvera pas un grand plaisir à se trouver dans un local aussi peu étendu, mais la prison n'est pas faite pour procurer à ceux qui y sont enfermés toutes les jouissances qu'ils désirent. L'Administration doit veiller avec soin à leur santé ; mais ce but essentiel obtenu, elle doit s'applaudir de ce que la prison, tout en n'étant plus un lieu de corruption, soit en même temps un lieu de gêne et d'utile intimidation.

Le changement des détenus chaque demi-heure permettrait, dans une prison où les cours seraient divisées en huit compartimens, à 48 détenus de prendre l'air dans l'espace de trois heures, sans qu'il y eût communication entre eux ; d'une fenêtre supérieure, un gardien pourrait les surveiller ; il serait rarement nécessaire de construire, comme en Pensylvanie, pour un régime qui a quelques rapports et beaucoup de différence, une tour où se place le surveillant.

Quelques administrateurs jugeront peut-être ce système utile pour les prisons destinées aux longues peines ; il est surtout fait pour les lieux de détention qui, semblables aux prisons de département et d'arrondissement, contiennent des détenus condamnés à un petit nombre de mois ; il est fait plus particulièrement encore pour les *prévenus* qui, s'ils sont réunis dans les cours, ne pourront pas être soumis à la discipline du silence par le fait même qu'ils sont présumés innocens.

On peut tenir les prévenus séparés, mais dès qu'on les réunira, les communications verbales ne pourront plus leur être interdites.

En France, dans les maisons centrales, le chiffre des récidives est de 39 pour cent. Dans plusieurs Cantons suisses, le régime pénitentiaire n'a pas pu encore être adopté. Dans le Canton de Fribourg, ce chiffre est d'environ 40 pour cent. A Genève, il a été, de 1820 à 1825, de 26 pour

cent, en matière correctionnelle, et de 41 pour cent en matière criminelle.

Dans cette même ville, depuis 1825, année de la mise en activité de son établissement pénitentiaire, jusqu'en 1836, le chiffre moyen des récidives de cet établissement n'a été que de 15 pour cent; et cependant, le régime de la prison n'était point encore ce qu'il aurait dû être; dans les premières années il était beaucoup trop doux.

Depuis le mois de mai 1833, l'Administration a augmenté la rigueur de la discipline; la règle du silence a été successivement établie pour tous les détenus sans exception. Aussi a-t-on vu le chiffre des récidives baisser sensiblement; en calculant les deux dernières années séparément on ne trouve plus, grâce à cette réforme et à l'action du patronage, que le chiffre de 5 pour cent.

Les gouvernemens de Genève et de Lausanne ayant admis de bonne heure chez eux le système pénitentiaire, n'ont point su prendre d'abord la meilleure marche; ce n'est qu'avec le temps et après beaucoup de recherches, qu'ils ont su mettre leurs prisons sur un pied de sévérité salutaire.

Ils ont cédé, dans les commencemens, à la tendance naturelle, tendance qu'on retrouvera chez les amis de l'humanité presque partout, celle de repousser une discipline sévère.

Le but de ces lignes est d'éviter cette école aux gouvernemens désireux de réformer leurs prisons,

de leur épargner un apprentissage cher, fâcheux pour le bien du système en général, et fâcheux pour le pays qui en fait l'essai; de les faire arriver, dès l'abord, à ce point raisonnable de rigueur, que l'expérience a démontré bien supérieur au régime doux que l'indulgence pour des malheureux semblait devoir dicter.

Les premiers gouvernemens qui ont construit des prisons pénitentiaires, agissant à l'époque des essais, l'ont fait d'une manière trop dispendieuse. On a maintenant des plans plus économiques qui ne font monter le prix des nouvelles prisons qu'à mille francs au plus par cellule.

En Angleterre, où l'on convertit en maisons pénitentiaires les anciennes prisons, la dépense moyenne de ces réparations, pour chaque cellule, est de 653 francs; mais elle ne serait guère que de 500 francs, dans les pays où la main-d'œuvre est moins chère.

Le rapport de M. Bérenger parle d'un projet d'association générale en France, pour l'amélioration des prisons. En Suisse, on s'occupe de former une pareille association; les membres zélés des sociétés anglaises et américaines, créées depuis long-temps, ont atteint, par leur persévérance, une grande partie de leur but; l'effet produit par ces réunions d'hommes, qu'une tâche difficile et souvent repoussante au premier coup-d'œil, rassemble, peut être considérable.

On sait, en particulier, quelle influence peut avoir un comité de surveillance morale, qui dans chaque prison aidera de son zèle, de son temps et de son appui l'aumônier et le directeur, souvent découragés par la difficulté de leur tâche, ou trop chargés par leurs occupations.

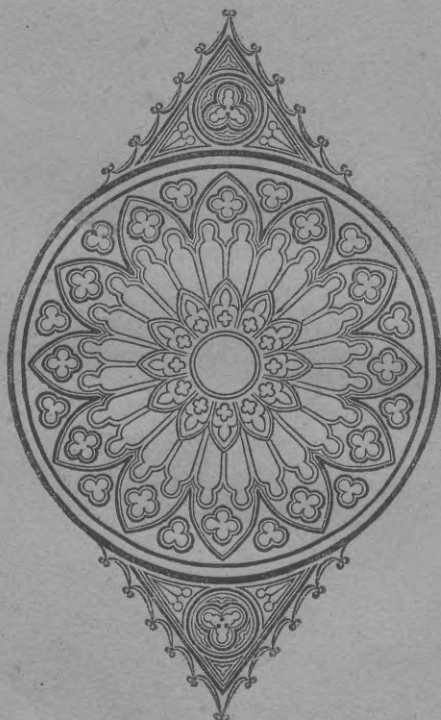
Une ère nouvelle se prépare pour les prisons. Puissent des mouvemens politiques, une guerre, des révolutions ne pas ajourner, peut-être de dix, peut-être de vingt ans, ce que le calme et la prospérité publique permettent d'opérer aujourd'hui. Les prisons sont long-temps restées en arrière d'autres établissemens publics, et inaccessibles aux progrès du siècle; ce retard, cette négligence coupable proviennent, sans doute, du manque de publicité, et de l'ignorance dans laquelle, par la force même des choses, le public est laissé sur l'état de ces demeures sombres et mystérieuses. La société qui jouit du soleil et de la liberté, en sécurité sur son existence, s'inquiète peu du sort des détenus qu'elle ne voit pas, et du soin desquels elle se repose sur l'autorité; l'autorité elle-même, qui a tant de choses à faire, est tentée de s'endormir dans les vieilles routines; il est bon que quelquefois des gens indiscrets aillent voir ce qui se passe derrière ces hautes murailles, où s'accumulent tant de misère et de corruption.

TABLE.

	Pages.
Réflexions générales sur les Prisons.	5
Bagne de Toulon.	10
Prison de la ville de Toulon.	19
Maison d'Arrêt de Marseille.	<i>Ibid.</i>
Prison des Présentines de Marseille.	21
Maison centrale de Nismes.	23
Moyens d'organiser le patronage pour les libérés des Maisons centrales.	25
Prisons de la ville de Nismes.	26
Maison centrale de Montpellier.	<i>Ibid.</i>
Prison d'Avignon.	28
Prison du Vigan.	29
Prison de Valence.	<i>Ibid.</i>
Proposition de M. Meynadier aux Chambres.	30
Réflexions sur l'ouvrage de M. Béranger.	31
<i>Idem</i> sur l'ouvrage de M. Moreau Christophe.	33
Prison de Saint-Etienne.	37

	Pages.
Prison de Vienne.	38
Établissement pour les femmes libérées à Lyon.	39
Comités de patronage à Lyon et dans les autres villes de France.	<i>Ibid.</i>
Prison de Perrache, à Lyon.	41
Prison de Roanne, à Lyon.	43
Maison de refuge pour les Enfans.	44
Maison de refuge à Lyon, et moyen d'y former d'excellens employés de prisons.	45
Quelques mots sur le système pénitentiaire.	46
Théorie de l'emprisonnement, de M. Lucas.	47
Usage des Cours. Écueils à éviter.	48
Récidives dans différentes prisons.	51
Dangers d'une discipline pénitentiaire trop douce	52
Prix des Cellules.	53
Association générale pour l'amélioration des Prisons. <i>Ibid.</i>	





De l'Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.